# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 30/01/2015 Date de révision: 20/08/2015 Version: 1.0

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit 1.1.

Forme du produit : Mélange : GRAFIX Nom du produit : A0114 Code du produit

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.

Réservé à un usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange : Solution aqueuse de protection des surfaces et lisses ou poreuses (murs, beton etc ...)

#### Usages déconseillés 1.2.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

N-SERV

235 route de Saint Paul, 26200 Montélimar,

**FRANCE** 04 75 01 03 85

contact@n-serv.eu https://n-serv.eu

Numéro d'appel d'urgence

: 01 45 42 59 59 (n° ORFILA) Numéro d'urgence

### **SECTION 2: Identification des dangers**

## Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

#### Eléments d'étiquetage 2.2.

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX; rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P404 - Stocker dans un récipient fermé

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

# **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Substance** 3.1.

Non applicable

#### Mélange 3.2.

| POLYMERE ACRYLIQUE | 30 - 50 | Non classé | Non classé |
|--------------------|---------|------------|------------|

09/2017 FR (français) FDS Réf: A0114 1/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Nom        | Identificateur de produit   | %     | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le<br>règlement (CE) N° 1272/2008<br>[CLP] |
|------------|---|-------|--|---|
| Ammoniaque | (n° CAS) 1336-21-6<br>(Numéro CE) 215-647-6<br>(Numéro index) 007-001-<br>01-2<br>(N° REACH) 01-<br>2119488876-14 | < 0,1 | C; R34<br>N; R50                             | Skin Corr. 1B, H314<br>Aquatic Acute 1, H400                    |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom        | Identificateur de produit   | Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD | Limites de concentration spécifiques: Calculateur CLP |
|------------|---|---|---|
| Ammoniaque | (n° CAS) 1336-21-6 (Numéro<br>CE) 215-647-6 (Numéro<br>index) 007-001-01-2<br>(N° REACH) 01-2119488876-14 | (5 =< C < 10) Xi;R36/37/38<br>(C >= 10) C;R34 | (C >= 5) STOT SE 3, H335                              |

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

09/2017 FR (français) FDS Réf: A0114 2/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants de protection

Protection oculaire : Eviter le contact avec les yeux. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Lunettes de protection. A

défaut point d'eau à proximité

Protection de la peau et du corps : Eviter le contact avec la peau et les yeux

Protection des voies respiratoires : pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.

Couleur : Opalescent. Crème.

Odeur : légère. Ammoniaque.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 9 +/-0.2

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1 +/-0.01

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

09/2017 FR (français) FDS Réf: A0114 3/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Neutre.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| •  |  |
|--|--|
| Ammoniaque (1336-21-6)                           |  |
| DL50 orale rat                                   | 350 mg/kg  |
| CL50 inhalation rat (mg/l)                       | 500 mg/l/4h  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée             | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
|  | pH: 9 +/-0.2   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire     | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
|  | pH: 9 +/-0.2   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée          | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Mutagénicité sur les cellules germinales         | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Cancérogénicité                                  | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Toxicité pour la reproduction                    | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles | : Non classé   |
| (exposition unique)                              | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles | : Non classé   |
| (exposition répétée)                             | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Danger par aspiration                            | : Non classé   |
|  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis    |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

# **SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

et symptômes possibles

| Ammoniaque (1336-21-6)              | oniaque (1336-21-6) |  |  |
|-------------------------------------|---------------------|--|--|
| CE50 Daphnie 1                      | 110 mg/l            |  |  |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 2700 mg/l           |  |  |

# 12.2. Persistance et dégradabilité

| GRAFIX                       |  |  |  |
|------------------------------|--|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004. |  |  |

09/2017 FR (français) FDS Réf: A0114 4/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### Potentiel de bioaccumulation 12.3.

**GRAFIX** 

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

#### Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement Indications complémentaires

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée

conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### **Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description

(ADR)

: Non applicable

Proper Shipping Name (IMDG) : Non applicable : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description

(IATA)

Désignation exacte d'expédition/Description

(ADN)

: Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description

(RID)

: Non applicable

#### Classe(s) de danger pour le transport 14.3.

### ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Transport hazard class(es) (IMDG) : Non applicable

IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : Non applicable

ADN

: Non applicable Transport hazard class(es) (ADN)

**RID** 

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable

### Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : Non applicable : Non applicable Groupe d'embllage (IMDG) Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

#### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

09/2017 FDS Réf: A0114 FR (français) 5/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## **SECTION 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des

mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1    |  |
|-----------------|--|--|
| Skin Corr. 1B   | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                     |  |
| H314            | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |  |
| H400            | Très toxique pour les organismes aquatiques                      |  |
| EUH210          | Fiche de données de sécurité disponible sur demande              |  |
| R34             | Provoque des brûlures  |  |
| R50             | Très toxique pour les organismes aquatiques                      |  |
| С               | Corrosif   |  |
| N               | Dangereux pour l'environnement                                   |  |

### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

09/2017 FR (français) FDS Réf: A0114 6/6